



### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 21 juin 2021 les règlements suivant :

- Règlement 2021-1456 modifiant le règlement 2020-1441 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.
- Règlement 2021-1457 remplaçant et abrogeant les règlements 2018-1397 et 2021-1437 sur la gestion contractuelle.
- Règlement 2021-1458 établissant un programme d'aide pour l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine.
- Règlement 2021-1459 établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentielle pour véhicules électriques.
- Règlement 2021-1447 concernant la vente itinérante, le colportage, la sollicitation et autres activités de commerce, et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

Toute personne intéressée peut consulter lesdits règlements au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h le vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 22<sup>e</sup> jour de juin 2021.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA

-30-

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h et 12h et de 13h15 à 16h30 le 22<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 22<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA